

Fiche mission d'un représentant des usagers

Conseil scientifique (CS)

Qu'est-ce que le conseil scientifique ?

Le conseil scientifique est une des assemblées de personnes qui disposent du pouvoir de gouverner Centrale Lille et d'émettre des avis sur certains sujets. Il est composé de représentants élus des doctorants, des professeurs, des personnels habilités à diriger des recherches, des enseignants-chercheurs, des personnels techniques et administratifs et de plusieurs personnalités extérieures.

Il va être consulté et prendre des décisions qui concernent la politique scientifique et de recherche de Centrale de manière générale, également celles qui touchent le personnel de recherche, mais aussi sur le fonctionnement des laboratoires...

Qu'est-ce qu'un représentant des usagers au conseil scientifique ?

Les usagers de Centrale Lille siégeant au conseil scientifique sont les doctorants inscrits. Ils vont être les porte-paroles des autres doctorants au sein de ce conseil. Ils sont élus par leurs pairs.

Nombre de séances du CS dans l'année : ± 8 séances

Lieu des séances : Bâtiment A de Centrale Lille Institut, Salle Bossut

Exemples de sujets abordés lors des séances : adoption de conventions avec des organismes de recherche, comment diffuser et sensibiliser à la culture scientifique technique et industrielle, demande d'accréditation des masters et des doctorats, attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche...

Compétences :

- Facilités à communiquer à l'oral et à l'écrit
- Avoir un sens des responsabilités
- Avoir un esprit d'équipe et de solidarité
- Avoir le sens de l'intérêt commun
-

Informations diverses :

- Il y a des séances en conseil plénier et en conseil restreint qui ne nécessitent pas toujours votre présence.
- Il est possible de siéger dans un autre conseil en plus du CS.